

Valorisation de l'expérience professionnelle :

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
Le directeur départemental adjoint

A (lieu), le (date)

Note à l'attention de Monsieur le préfet de département
s/c de Monsieur le directeur du SDIS xx (SDIS xx)

Objet : Note portant sur les enjeux stratégiques de l'eau face au réchauffement climatique et propositions d'adaptation de la réponse opérationnelle du SDIS

2024 a été consacrée année la plus chaude depuis l'ère préindustrielle, mettant au passage à mal l'accord de Paris (COP21) et la nécessité de maîtriser le réchauffement climatique en deçà de +2°C. Les inondations dramatiques en Espagne en 2024 et plus récemment en France, les cyclones Chido et Garance témoignent des impacts de l'augmentation du climat mondial.

La sécurité civile définie par l'article L 112-1 du code de la sécurité intérieure et qui a pour objet d'assurer la protection générale des populations face à tous les types de risques connaît ainsi un essor considérable et engendre la mobilisation de tous les acteurs sous la responsabilité opérationnelle des maires et des préfets.

Les SDIS acteurs prépondérants de cette force de sécurité civile doivent prendre part à l'évolution de la stratégie globale face aux défis climatiques. Ainsi, en perspective du CODIR sous l'autorité de Monsieur le préfet, il est demandé de s'inscrire dans la stratégie globale de l'eau, constituant à la fois un besoin vital et une force destructrice de la nature.

La présente note a ainsi pour objet de détailler les enjeux stratégiques imposés par le réchauffement climatique, ses impacts protéiformes et ses nécessités de préparation collective (I). Puis, de développer des propositions d'adaptation de la réponse opérationnelle du SDIS pour faire face aux multiples défis de l'eau.

I - Le réchauffement climatique et ses effets protéiformes imposent une stratégie globale alliant connaissance des phénomènes et préparation des acteurs

A - Des phénomènes météorologiques plus intenses et violents

Les perspectives du réchauffement climatique alimentées par les rapports des scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) font état d'une augmentation des températures à +2°C d'ici 2030, +2,7°C en 2050 et +4°C en 2100. Le premier impact de cette évolution du climat est la sécheresse et la multiplication des épisodes caniculaires.

Les populations vulnérables, jeunes enfants, personnes âgées et personnes en situation de difficulté sociale sont particulièrement impactées. La densification urbaine imposée par une urbanisation croissante renforce ce phénomène et impose une mobilisation permanente des acteurs sociaux en cas de vague de chaleur. Également, le territoire français dispose d'un vaste réseau hydrologique, les cours d'eau et leurs débits d'étiage sont menacés. Une initiative nationale portée par de nombreux acteurs de l'eau Explore2 et LIFE Eau&Climat, soutenue par le ministère de l'écologie et l'OFB a eu pour but d'objectiver la connaissance collective au cours de l'été 2024.

Les projections à l'échelle des bassins versants mettent en évidence des baisses de débits d'étiage de l'ordre de -12 à 30% en été et une hausse de la pluviométrie dans le nord (+24%) et le sud (+13%) en hiver. Les conclusions appellent à être saisies par les acteurs territoriaux et étatiques afin d'anticiper les vulnérabilités et développer des plans de gestion coordonnés, notamment dans le cadre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévision des inondations (GEMAPI). Les syndicats communaux et intercommunaux se positionnent ainsi comme acteurs principaux et coordinateurs des mesures de prévention et protection en lien avec l'Etat et le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

La raréfaction des ressources en eau impacte la société civile dans les eaux de consommation avec un millier de communes en situation critique l'été imposant en urgence des distributions d'eau en bouteille. Par ailleurs, les industries telles EDF avec la production hydroélectrique et l'utilisation de grands affluents pour contribuer au refroidissement des centres de production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire sont également concernées. Le SDIS dans ses interventions quotidiennes de lutte contre l'incendie se retrouve aussi confronté à la raréfaction de la ressource en eau, au même titre que la production agricole.

Enfin, le phénomène de la « goutte froide » généré par une évaporation de plus en plus importante de la mer méditerranée dont les courants d'air chaud et humide viennent se confronter aux courants d'air froid du nord génère des phénomènes météorologiques violents. La ville de Valence dont la bétonnisation intensive a fragilisé les lits de la rivière environnante et l'apparition de ce phénomène climatique exceptionnel a engendré un véritable drame. Au-delà des polémiques d'alerte tardive des autorités régionales qui est supposée, les pluies torrentielles ont eu raison de la vie d'au moins 217 personnes. Plus forte mobilisation de militaires en temps de paix, les autorités ont également été confrontées à la nécessité de préserver l'ordre dans la contrainte de la phase de secours face aux pillages.

Ce constat hétéroclite des manifestations du réchauffement climatique impose d'utiliser les ressorts des outils de planification existants tout en les renforçant avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

B - Les outils de suivi des phénomènes météorologiques et de préparation des acteurs

Le plan national de gestion des vagues de chaleur mis à jour en 2024 et précisé par l'instruction interministérielle du 18 juin 2024 identifie quatre axes prioritaires.

A ce titre, il est question de mobiliser la totalité des parties prenantes afin de :

- limiter les impacts sur la vie quotidienne,
- assurer la continuité des services publics,
- maintenir la vie économique,
- protéger les milieux et ressources naturelles.

Dans ce cadre, les services préfectoraux vont être appelés à se mobiliser avec des gestionnaires de transports tels la SNCF afin d'articuler avec les acteurs de la sécurité civile une convention d'assistance aux voyageurs en cas de situation exceptionnelle (exemple : rame TGV restant bloquée sur les voies pendant plus de 2h00). Les associations agréées de sécurité civile ainsi que le SDIS seront naturellement mobilisés sous l'autorité du préfet pour faire face à une telle situation. Autre déclinaison de cet outil transversal, le développement d'une culture du risque feux de forêt parmi la population est identifié comme levier pour limiter l'occurrence d'éclosion d'incendie et sensibiliser aux réflexes à adopter en cas de situation d'urgence. Notamment portée par la loi du 10 juillet 2023 portant sur la préparation et la lutte contre les feux de forêt, la météo des forêts a fait son apparition. Outil de sensibilisation à la sévérité des risques, cette dernière a pour finalité d'être appréhendée par le citoyen afin qu'il adapte son quotidien à l'instar des autres vigilances météorologiques.

Par ailleurs, la connaissance de l'état des ressources en eau revêt désormais un axe stratégique pour faire face à la raréfaction. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) qualifie cette connaissance de nerf de la guerre face à la sécheresse. Dans le cadre du plan national eau, Emmanuel Macron avait appelé à mettre en place un Ecowatt de l'eau. A ce titre, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est un acteur clé. Visant à installer une météEAU des nappes phréatiques, les données disponibles peuvent contribuer à objectiver les connaissances des services de l'Etat et des collectivités territoriales sur l'état des nappes et les impacts des conditions météorologiques sur les ressources en eau. Ces éléments participent par ailleurs à renforcer et faciliter les prises de décision en période de tension, notamment par l'édiction de mesures de police.

Enfin, l'aménagement des ouvrages hydrologiques et la gestion des bassins versants ont été renforcés par la compétence GEMAPI. Dévolue aux acteurs communaux et intercommunaux, cette dernière vise par ailleurs à renforcer les exigences réglementaires liées au maintien en état des ouvrages et impose des visites de contrôle périodiques. Dans ce cadre, l'exemple des Pays-Bas menacés par la montée du niveau de la mer et des cours d'eau est inspirant.

La stratégie vise à utiliser la nature comme réceptacle pour contenir les eaux en cas d'inondation tout en incitant à mieux maîtriser l'urbanisation pour réduire les vulnérabilités et développer des solutions innovantes (barrages mobiles, polders, forage/bassins de rétention souterrains). L'adaptation collective est ainsi une nécessité à laquelle le SDIS doit souscrire en faisant évoluer son organisation et en mettant à disposition son expertise au bénéfice des acteurs étatiques, des collectivités territoriales et du citoyen.

II - Propositions d'adaptation de la réponse du SDIS et ressorts d'expertise activables pour faire face aux multiples défis de l'eau

A - Les outils de prévision opérationnelle

La raréfaction de la ressource en eau impose une adaptabilité permanente. Même si le phénomène n'est pas nouveau dans les zones rurales et montagneuses, la stratégie développée par la réforme de la défense extérieure contre l'incendie se veut d'adapter les ressources à la réalité des risques. A ce titre, le SDIS sur la base des orientations du règlement national doit proposer au préfet après concertation avec les communes et les EPCI, un règlement départemental qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Cet outil opérationnel s'éloigne ainsi d'une règle immuable sur tout le territoire départemental (60 m³/h pendant 2h) afin d'être plus pragmatique dans l'approche. Il en va de l'acceptabilité des communes dont le maire assure la pleine responsabilité de la défense incendie locale tant dans la disponibilité que le bon fonctionnement et au bénéfice duquel le service prévision du SDIS doit apporter son expertise. Le déploiement du RDDECI fait ainsi l'objet d'une déclinaison communale et mobilise pleinement les services fonctionnels des SDIS qui doivent être à l'écoute.

Également, la prévision opérationnelle tend à améliorer la connaissance des dangers. L'usage de l'altimétrie satellitaire et de la microstation connectée par une commune de Haute-Garonne (Gardouch) est à souligner. Ayant pour objet de faciliter la mise en œuvre des prescriptions du plan communal de sauvegarde (PCS) en anticipant d'éventuelles évacuations, ce dispositif est intéressant à exploiter à l'échelle départementale et interservices pour coordonner les actions. A ce titre, l'émergence de l'IA et l'usage des données spatiales à des fins d'intérêt général est incité par le DINAMIS.

B - Innovation technique et adaptation des moyens

Le progrès technique peut servir la sécurité civile. A ce titre, l'initiative portée par la société Zelup financée par la direction générale des armées est à souligner. La BSPP participe ainsi au développement d'une nouvelle technologie alliant air et eau (fragmentation hydraulique) qui revêt un intérêt pour les SDIS car contribuant à diminuer par 6 les débits d'eau utilisés et à améliorer la performance d'extinction. Embryonnaire et

nécessitant des aménagements lourds en termes financiers et techniques, l'accent doit plutôt être donné sur l'adaptation et l'extension de la flotte d'engins feux de forêts en mobilisant les dotations de soutien à l'investissement des pactes capacitaires. A ce titre, l'acquisition de porteurs d'eau lourds (camion-citerne feux de forêt supers avec 10 000 litres d'eau) et la possibilité de massifier la dotation de vecteurs utilisant la technologie haute pression est à dynamiser. Permettant de satisfaire aux problématiques opérationnelles des interventions feux de forêt (forte déclivité, faible ressource en eau), ces nouveautés contribuent efficacement à alléger les contraintes physiologiques sur les sapeurs-pompiers particulièrement en période de fortes chaleurs.

Par ailleurs, ces solutions d'adaptations trouvent aussi un écho favorable parmi les rangs des sapeurs-pompiers volontaires exposés à des contraintes de disponibilité du fait qu'elles contribuent à améliorer la performance opérationnelle (limitation des temps d'intervention, du nombre de vecteurs mobilisés, etc.).

Toutefois, il convient d'évaluer préalablement les impacts formation et coûts de fonctionnement afin que ces solutions soient pérennes et correspondent aux perspectives financières de l'établissement.

C - Politique de prévention et de sensibilisation

De par sa qualité de service public de secours d'urgence (art. L1424.2 CGCT), le SDIS doit se constituer comme un amplificateur des politiques nationales de résilience citoyenne. A ce titre, au-delà d'une participation active auprès du public lors de la journée nationale de la résilience le 12 octobre les actions en faveur de la jeunesse sont à favoriser.

Une participation au service national universel avec le département d'actions visant à l'apprentissage des gestes qui sauvent, au plan de la résilience familiale ou encore l'intégration de volontaires de SAV dans nos services supports et opérationnels est à accentuer.

L'appui aux collectivités territoriales et aux collaborateurs locaux revêt un axe stratégique. Principaux financeurs des SDIS, les conseils départementaux comme l'indique le rapport de l'ADF sur le climat disposent de nombreux ressorts notamment en termes de moyens. Les sapeurs-pompiers doivent veiller à développer des synergies avec cet acteur clé pour en faciliter l'exercice dans le domaine de la gestion des risques. A ce titre, une expertise dans l'aménagement des espaces ruraux et de la forêt dans le cadre du déploiement d'une stratégie de défense peut être développée. Par ailleurs, le don de véhicules hors chemin réformés peut contribuer à faciliter l'équipement de comités communaux feux de forêt ou d'entités œuvrant dans la sensibilisation des citoyens aux obligations légales de débroussaillage (OLD).

Enfin, l'expertise du SDIS dans la planification doit être mise à la disposition des maires et des présidents d'EPCI. Dans la continuité de la loi Matras du 25 novembre 2021, l'assistance des élus dans l'élaboration

des plans communaux et intercommunaux rendus obligatoires en cas de risques naturels sur au moins une des communes du regroupement est impérieuse. A ce titre, des tutoriels ou des podcasts peuvent être activés auprès des correspondants incendie et secours tout en maintenant une réponse de proximité par notre maillage territorial. Cet état de fait sous-entend une appropriation collective des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Un plan de formation et de communication peut être facilement et à coût acceptable mis en œuvre.

Enfin, le tissu associatif sous l'autorité de monsieur le préfet peut être mobilisé en cas de crise et requiert une préparation en amont. A ce titre, le SDIS en sa qualité d'acteur institutionnel peut appuyer les démarches préfectorales afin de préparer la réponse des associations agréées en facilitant l'identification de leurs capacités tout en contribuant à leur implication au travers de simulations de crises (exercices inondation, Novi etc.). A ce titre, le SDIS a un rôle fondamental à assurer dans la préparation de ces acteurs afin de faciliter la coordination en cas notamment d'évènements climatiques (canicules, inondations multiples etc.).

En conclusion, l'eau sous l'impulsion du réchauffement climatique va faire l'objet d'une préoccupation grandissante de la part de l'Etat, des acteurs institutionnels, des collectivités territoriales et du citoyen. Besoin vital, le corps humain en étant constitué à hauteur de 80%, sa raréfaction engendre une anticipation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs. Boris Cyrulnik apparentait la résilience à la faculté de naviguer dans les torrents de la vie. A ce titre, l'eau peut aussi faire l'objet de dévastation de l'habitat humain et nécessite une posture proactive de l'établissement public que constitue le SDIS pour répondre aux postulats de son existence qui est prévenir, protéger et secourir.

Le directeur départemental adjoint